

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

**DECISION DU PRESIDENT N° 96/2025**

**OBJET :** FONGIBILITE DES CREDITS 2025 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 3 PORTANT VIREMENT DE CREDIT DE CHAPITRE A CHAPITRE

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et, notamment, l'article L.5217-10-6 ;

**VU** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

**VU** l'Instruction Budgétaire et Comptable M57 ;

**VU** la délibération n°2022.7.5.133 du 21 novembre 2022 adoptant par droit d'option le Référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**VU** la délibération n°2022.8.17.171 du 19 décembre 2022 adoptant le Règlement budgétaire et financier de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

**VU** la délibération n°2024.7.8.187 du 18 novembre 2024 actant la tenue du Débat d'orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2025 ;

**VU** la délibération n°2024.8.21.230 du 16 décembre 2024 adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2025 du Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et d'investissement) ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président ;

**CONSIDERANT** les crédits inscrits au chapitre 011 pour les frais d'études ;

**CONSIDÉRANT** l'augmentation du versement la troisième année de la participation pour le recrutement et le financement de l'intervenant social selon la convention triennale de partenariat du 29 juin 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 au chapitre 65 ;

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : D'AUTORISER** le virement de crédits suivants,

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal administratif de Melun.*

<b>Objet</b>	<b>Section</b>	<b>Crédits</b>	<b>Service Gest.</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Nature</b>	<b>Fonction</b>	<b>Montant</b>
Subvention AVIMEJ - Intervenant social	F	Origine	CIS	011	617	4201	-10 800.00
		Destination	CIS	65	65748	4201	+10 800.00

**Article 2 :** Il sera rendu compte de ces virements de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 24/06/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250624-60204-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2025

Publication ou notification : 24 juin 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

Franck Vernin

# LISTE DES AUTORISATIONS SPECIALES DE VIREMENT

## Critères de sélection :

Pour l'exercice 2025

Pour le budget 00 BUDGET PRINCIPAL

Collectivité : CAMVS COMMUNAUTE D'AGGLO. MELUN VAL DE SEINE

Pour tous les types d'AS

Présentation par compte budgétaire

Tri par compte budgétaire

Sans bornage de dates

Pour les AS de dépense et de recette

Pour les AS dont le numéro est compris entre le AS57000003 et AS57000003

Sans saut de page à chaque rupture

Pour toutes les étapes budgétaires

Toutes les inscriptions

Compte Budgétaire Gestion.	Fonct. Nature	Opération	Serv.Antenne	Libellé Compte	Exercice	Dépense Recette	No A.S.	Date Inscript.	Etape Budgetaire	Montant de l'A.S.
CIS	4201	617		ETUDES ET RECHERCHES	2025	D	AS57000003	2025-06-19	AS57 FONGIBILITE DES CREDITS	-10 800.00
Disponible du compte									Total du compte budgétaire	-10 800.00

Compte Budgétaire Gestion.	Fonct. Nature	Opération	Serv.Antenne	Libellé Compte	Exercice	Dépense Recette	No A.S.	Date Inscript.	Etape Budgetaire	Montant de l'A.S.
CIS	4201	65748		SUBV.FONCT.AUTRES PERSONNES DROIT PRIVÉ	2025	D	AS57000003	2025-06-19	AS57 FONGIBILITE DES CREDITS	10 800.00
Disponible du compte									Total du compte budgétaire	10 800.00